

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 20 JUILLET 2017

L'ILR PRÉSENTE LE RAPPORT STATISTIQUE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU LUXEMBOURG DE L'ANNÉE 2016 ET L'ÉTUDE DES TARIFS DES SERVICES MOBILES AU LUXEMBOURG DE DÉBUT 2017

Le service Statistiques et Veille des Marchés de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) vient de publier le rapport statistique des télécommunications du Luxembourg de l'année 2016. Sur base des données statistiques collectées auprès des prestataires, ce rapport renseigne d'une part sur les activités des prestataires de services et, d'autre part, sur la consommation des clients finals. Parallèlement le service a publié l'étude des tarifs des services mobiles au Luxembourg qui établit un état descriptif des tarifs des offres de services proposées aux clients finals début 2017.

Le rapport statistique des télécommunications documente les faits marquants en 2016, notamment les volumes et données techniques ainsi que les informations financières. Il renseigne notamment en détail sur les sujets suivants :

- la couverture des logements et locaux raccordés en fibre optique ;
- l'accès Internet fixe très haut débit (vitesse descendante ≥ 30 Mbps) ;
- le trafic Internet mobile national ;
- le revenu global et les investissements ;
- le détail des revenus des services fixes et mobiles.

Un sommaire des informations fournies est présenté au début du rapport, incluant les chiffres clés du secteur des communications électroniques avec une évolution annuelle.

L'étude des tarifs de début 2017 des services mobiles au Luxembourg a pour objectif de présenter de manière synthétique et transparente les tarifs des offres de services mobiles les moins chères pour chacun des profils de consommation préalablement définis par l'Institut [[voir : Professionnels / communications électroniques / Statistiques / Rapports / Enquêtes](#)].

Les résultats reflètent la situation du marché de détail des services mobiles début 2017, une situation qui est susceptible d'évoluer rapidement étant donné l'évolution récente du cadre réglementaire et le dynamisme du marché des télécommunications. L'étude inclut une synthèse des résultats au chapitre 2.

Les documents peuvent être consultés sur :

<https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Statistiques>

Contact Presse	Maïa Nicté Mazariegos nicte.mazariegos@ilr.lu	Tél.	+352 28 228 256
---------------------------	---	-------------	-----------------

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.